

QUESTION ECRITE

Auteur Grégory d'Andrès, PLR
Objet Les débordements économiques du Rhône
Date 07.06.2017
Numéro 33

La troisième correction du Rhône, payée par les collectivités publiques, pourra, selon ses objectifs, éviter des milliards de dégâts aux infrastructures de plaine. Trois questions m'interpellent dans ce gigantesque dossier:

- Les assurances qui couvrent les risques dus aux inondations du patrimoine bâti ou d'autres objets à rendement économique participent-elle au financement de ce chantier puisqu'il permet de limiter leurs risques?
- Si ce n'est pas le cas, ces mêmes assurances devront-elles diminuer drastiquement les primes puisque R3 diminuera grandement le majeur risque des objets assurés en plaine?
- Les habitations dont l'autorisation de construire a été octroyée dans des zones fortement impactées par les inondations et dont le prix global à certainement été diminué pour cette bonne raison seront-elles appelées en plus-value?

Conclusion

Qu'en est-il de ces trois incidences financières, en lien avec la troisième correction du Rhône?